

Pour les CAP votez :



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Pour les CT votez :

Le SNES-FSU mobilise contre la sortie des CPE du statut dérogatoire pour s'opposer à la dénaturation de leurs missions et la remise en cause de leurs droits.

REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Avec PPCR, nous avons obtenu un **début de revalorisation**. Celle-ci reste insuffisante pour rompre avec le déclassé salarial de notre corps. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- l'**augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies ;
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe ;
- la **transformation de la classe exceptionnelle** en débouché de carrière pour tous, l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré ;
- l'accès à l'**échelle de rémunération des agrégés**.

Les élus SNES-FSU et SNUEP-FSU sont intervenus pour s'assurer que les critères de promotion soient **justes et transparents**, notamment pour l'accès à la **hors-classe**.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et la détérioration des conditions de travail, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- un plan pluriannuel de **créations de postes**. Objectif : un CPE pour 250 élèves ;
- le **respect du temps de travail** : 35 h hebdomadaires avec compensation des dépassements horaires ;
- l'**amélioration des procédures de mutation et des conditions d'affectation** ;
- du temps pour le travail en **collaboration avec les équipes pédagogiques** ;
- **des équipes d'étudiants-surveillants** étoffées, formées et reconnues.

Dans l'académie le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ont obtenu des engagements de l'Administration et un vade-mecum relatif aux risques psycho-sociaux a été diffusé à tous les chefs d'établissement. Il est un outil indispensable pour éviter les pressions managériales.

RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

Vos élus n'ont cessé de rappeler notre attachement à la **circulaire de mission** tant attaquée par les chefs d'établissement. Le respect de cette circulaire est le seul garant de la **libre conception de notre activité**. Vos élus agissent pour :

- un **métier centré sur le suivi en équipe des élèves** pour réduire les inégalités et favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement ;
- la **maintien du CPE hors de l'équipe de direction** et le refus des pressions managériales ;
- une **évaluation-conseil** assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps ;
- une **amélioration de la formation** initiale et continue.

DANS LES CAP COMME DANS LES CT :

ENSEMBLE, POUR AVANCER !

Voter pour le **SNES** et le **SNUEP** aux élections pour les **commissions administratives paritaires (CAP)** et pour la **FSU** pour les élections aux **comités techniques (CT)**, c'est se donner :

- **des élus** travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminés à améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- **des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts des personnels ;
- **une fédération active dans tous les débats** qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.



**Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour
défendre et revaloriser notre métier**